ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels

Question écrite n° 52837

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des auxiliaires de la vie scolaire (AVS). En effet, les auxiliaires de vie scolaire représentent une véritable aide pour des milliers d'enfants handicapés dans le cadre de leur scolarisation. Or il semblerait que rien ne soit envisagé pour leur attribuer un statut, ce qui pose de fait la question de leur maintien. Aussi, il lui demande d'indiquer les mesures qu'il compte prendre pour associer l'union nationale pour l'avenir de l'inclusion scolaire, sociale et éducative au travail de réflexion sur la professionnalisation des AVS dans le cadre du plan sur les nouveaux métiers liés à la dépendance et au handicap, et s'il compte constituer en corps professionnel ces personnels afin qu'ils puissent continuer leur mission dans les lieux de vie sociale tels que les écoles ou les centres de loisirs.

Données clés

Auteur : M. Patrick Roy
Circonscription : Nord (19e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 52837
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6036
Question retirée le : 3 mai 2011 (Fin de mandat)